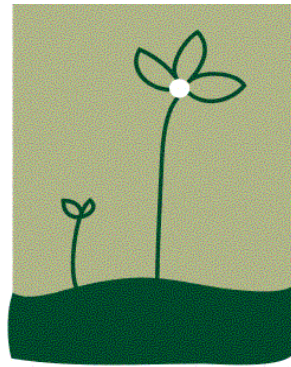


First Duty

Indicateurs de changement



TORONTO
FIRST
DUTY

Early Learning and Care
For Every Child

First Duty est un nouveau modèle de système de prestation de services. Le dessein de *First Duty* est de créer un système de prestation de services qui regroupe de façon homogène l'apprentissage intégré des jeunes enfants, les services de garde, et les services et les programmes de soutien, à l'intention de tous les jeunes enfants et de leurs familles, dans des collectivités déterminées. Le modèle est organisé autour de cinq éléments fondamentaux – milieu d'apprentissage durant la petite enfance, équipe d'encadrement en éducation de la petite enfance, gestion locale, accès continu et participation des parents.

Les indicateurs de changement de *First Duty* sont un outil de gestion qui guide, suit et évalue les progrès que réalise un site en matière d'intégration des programmes (services de garde d'enfants, éducation de la petite enfance, programmes de soutien à la famille et maternelle et jardin d'enfants) qui sont liés à l'intervention précoce, à la santé communautaire et publique et aux services sociaux. Les indicateurs exposent les détails de la vision de *First Duty* et passent brièvement en revue les étapes prévues et graduelles qui mènent à l'accomplissement de cette vision.

L'outil a été conçu pour aider chaque site de *First Duty* à créer et mettre en place son propre projet de modèle de prestation des services; chaque partenaire du site de *First Duty* identifie ses propres propriétés et activités pour concrétiser la vision. L'expérience de la création et de la mise en œuvre du projet constitue l'un des aspects de la collaboration croissante qui existe entre les partenaires communautaires, et prépare à des changements de politique publique en matière de prestation du programme *First Duty*.

Bien qu'une modification significative des politiques publiques soit nécessaire à l'échelle du système pour réaliser pleinement la vision de *First Duty*, les collectivités peuvent progresser de façon audacieuse vers le modèle et obtenir des résultats significatifs pour les enfants, les familles et les collectivités.

Historique

En 1999, la ville de Toronto, l'Atkinson Charitable Foundation et le Toronto District School Board, avec le soutien d'organismes communautaires participants, ont établi le *Toronto First Duty* en réponse aux principales recommandations de l'*Étude sur la petite enfance* (McCain & Mustard, 1999). Cette dernière a en effet demandé au gouvernement provincial de consolider l'ensemble existant de services communautaires disparates destinés aux enfants et aux familles, afin de fournir un programme intégré d'éducation de la petite enfance, de services de garde et d'éducation des enfants dont chaque enfant ontarien pourrait bénéficier, et ce, en l'espace de cinq ans. Le *Toronto First Duty* (TFD) s'est vu confier le mandat de prouver que les programmes existants et distincts de services de garde d'enfants, de maternelle et de jardins d'enfants et de soutien familial pouvaient être fusionnés en un seul programme d'éducation de la petite enfance et de services de garde afin de répondre aux besoins des enfants, depuis la période précédant leur

naissance jusqu'à l'âge de six ans, et de leurs familles. Son objectif principal est de fournir une politique publique détaillée ainsi qu'un modèle qui sera reproduit.

Entre 2001 et 2005, les partenaires financiers ont soutenu la première phase de l'élaboration et de la mise en œuvre du TFD dans des sites basés dans cinq écoles élémentaires du Toronto District School Board. Ils continuent à travailler avec ces sites afin de pouvoir transformer le système de façon plus radicale, ce qui est essentiel si l'on souhaite encourager une modification viable.

Au début de l'année 2001, les membres du comité directeur conjoint du TFD ont identifié cinq éléments fondamentaux pour définir la vision de *First Duty* et ont collaboré afin de créer un modèle de programme intégré d'éducation de la petite enfance et de services de garde (gestion locale, accès continu, cadres d'éducation de la petite enfance, équipe d'encadrement en éducation de la petite enfance et participation des parents). Le *Research Progress Report* publié en janvier 2003 a indiqué que la vision globale du TFD était claire aux yeux des participants, mais que ses objectifs et attentes spécifiques ne l'étaient pas. Suite à cette constatation, le comité directeur conjoint du TFD a souhaité mettre en place un outil qui permette d'identifier des indicateurs spécifiques de succès. Une discussion plus poussée avec les directeurs exécutifs des principaux organismes et les coordonateurs des sites a appuyé la nécessité de disposer d'un outil qui puisse décrire les indicateurs spécifiques d'un système communautaire pleinement intégré et continu de la petite enfance et qui puisse esquisser des points de repère en matière de changement.

En examinant l'ébauche d'un outil plus ouvert et moins précis, les coordonateurs des sites et les principaux organismes ont souhaité disposer d'un outil qui comprenne à la fois une échelle et des étapes et jalons spécifiques et précis pour chacun des cinq éléments fondamentaux du TFD, ce qui a mené à la première édition des *Indicateurs de changement*.

Quatre des sites TFD ont finalisé les premières fiches d'*Indicateurs de changement* en juin 2003, tandis que le cinquième site a achevé le processus au cours de l'automne 2003. Les comités de gestion des sites ont rencontré un facilitateur afin d'utiliser les indicateurs pour étudier et documenter les efforts accomplis en vue de la création d'un programme intégré. Pour chacun des indicateurs, les participants du TFD ont identifié les politiques et les pratiques adoptées par le site au début du projet du TFD (à partir du moment où le site a reçu une subvention), ainsi que celles adoptées en juin 2003. Les sites ont commencé à identifier la cible qu'ils espéraient atteindre au cours des deux années de la mise en œuvre du projet. À l'automne 2003, les comités de gestion des sites ont passé en revue le rapport *Indicateurs de changement* de leur site. L'équipe de recherche du TFD a utilisé ces derniers pour préparer des rapports de mise à jour du site en vue de la préparation du rapport de décembre 2003 sur les progrès réalisés.

Au cours du mois de juin 2005, chaque site a réexaminé les indicateurs afin de faire un bilan et de contrôler les progrès réalisés en matière d'intégration. Les contributions des membres du personnel de première ligne et des membres des comités de gestion des sites ont été recueillies.

Les rapports *Indicateurs de changement* de juin 2005 ont été intégrés au *Phase 1 TFD Research Report*.

Sur la base de l'expérience des personnes ayant utilisé l'outil, les indicateurs ont été réétudiés et leur liste réduite de 25 à 19 éléments, ce qui a mené à la création des *Indicateurs de changement de First Duty*. L'outil a été conçu pour être utilisé par les prestataires de programmes de services communautaires de garde d'enfants, de maternelle et de jardin d'enfants et de soutien familial qui souhaitent fusionner ces derniers en un seul programme homogène d'éducation de la petite enfance et de services de garde.

Résumé des principaux éléments et indicateurs

Un ensemble unique d'indicateurs de programme définit des activités et des pratiques spécifiques pour chacun des principaux éléments. Les indicateurs suivent les progrès réalisés par les sites *First Duty* en matière de mise en œuvre des cinq éléments fondamentaux. Il y a au total dix-neuf indicateurs de programme.

1.0 Gestion locale

Une structure de gestion locale est responsable des politiques du programme, de l'allocation des ressources, de la planification et du contrôle des services et des décisions relatives aux ressources humaines.

- Indicateur 1.1 **Mandat, politique et pratiques du programme**
- Indicateur 1.2 **Planification et contrôle des services**
- Indicateur 1.3 **Allocation des ressources financières**
- Indicateur 1.4 **Ressources humaines**

2.0 Accès continu

Un accès continu au programme étendu et global d'éducation de la petite enfance et de services de garde est disponible, et offre un continuum de programmes de soutien et de services auprès de toutes les familles et des jeunes enfants, depuis la période précédant leur naissance jusqu'à l'âge de 6 ans.

- Indicateur 2.1 **Capacité**
- Indicateur 2.2 **Prestation et abordabilité des services de garde d'enfants**
- Indicateur 2.3 **Admission, inscription et présence**

3.0 Milieu d'apprentissage

Des milieux d'apprentissage de haute qualité combinent les attentes, activités et routines d'apprentissage des programmes existants de maternelle et de jardin d'enfants, des services de garde d'enfants/d'éducation de la petite enfance, et des programmes de soutien aux parents/familles.

- Indicateur 3.1 **Structure du curriculum et approche pédagogique**
- Indicateur 3.2 **Routines et horaires journaliers**
- Indicateur 3.3 **Utilisation de l'espace**
- Indicateur 3.4 **Développement et progrès des enfants**
- Indicateur 3.5 **Qualité du programme**

4.0 Équipe d'encadrement en éducation de la petite enfance

Constituer une équipe d'encadrement en éducation de la petite enfance qui travaille de concert afin de fournir et d'atteindre les objectifs du programme.

- Indicateur 4.1 **Planification et mise en œuvre du programme**
- Indicateur 4.2 **Conseils en matière de comportement/gestion des enfants**
- Indicateur 4.3 **Rôles et responsabilités**
- Indicateur 4.4 **Perfectionnement du personnel**

5.0 Participation des parents

La participation des parents au développement des enfants et à l'éducation de la petite enfance devrait être encouragée par le biais d'une participation directe aux programmes, à la planification et au processus décisionnel.

Indicateur 5.1 **Contribution et participation des parents aux programmes**

Indicateur 5.2 **Capacité d'assumer le rôle de parent**

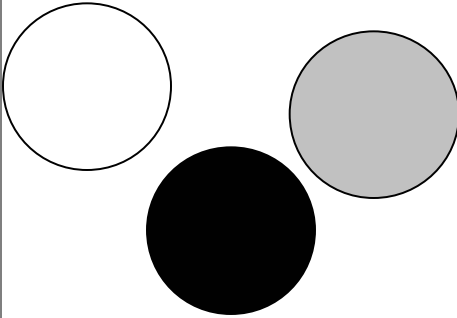
Indicateur 5.3 **Relations avec les familles**

Points de repère

Pour chacun des indicateurs du programme, des points de repère identifient les progrès réalisés le long d'un continuum allant de la coexistence à l'intégration en passant par la coordination et la collaboration. Les points de repère sont organisés selon une échelle à cinq niveaux allant de 1 (coexistence) à 5 (intégration).

Niveau 1 : Coexistence

Un point de repère de niveau 1 décrit des pratiques ayant trait à la petite enfance et à des programmes familiaux qui sont situés dans le même bâtiment ou le même quartier, mais qui fonctionnent de façon indépendante et distincte.



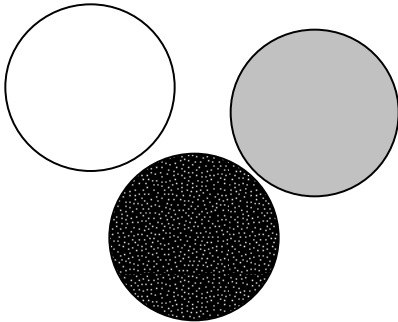
- Programmes situés dans le même bâtiment ou le même quartier
- Les familles prennent des dispositions distinctes pour y participer

Exemples :

- Services de garde d'enfants, maternelle et jardin d'enfants et centre de la famille situés dans un bâtiment scolaire
- Santé publique offrant des programmes de formation au rôle de parent à l'école ou à la garderie locale

Niveau 2 : Coordination

Un point de repère de niveau 2 décrit des programmes individuels qui partagent des renseignements l'un avec l'autre et qui coordonnent peut-être certaines activités spécifiques.



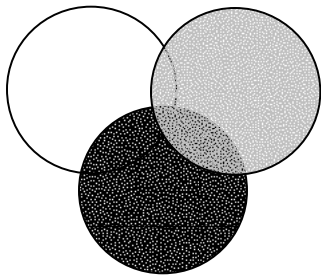
- Partage des plans de programme et des stratégies de conseils en matière de comportement
- Travail en partenariat pour réduire le nombre de transitions que doit réaliser l'enfant au cours d'une journée
- Organisation d'événements communs pour les familles

Exemples :

- Soirées familiales et excursions communes
- Dépistage précoce réalisé par le service de santé publique au moment de l'inscription à la maternelle de l'école

Niveau 3 : Collaboration A

Un point de repère de niveau 3 correspond à certaines activités spécifiques conjointes de *First Duty* qui mettent en commun leurs ressources humaines, leurs locaux, et/ou du matériel pour offrir de nouvelles possibilités de programmes.



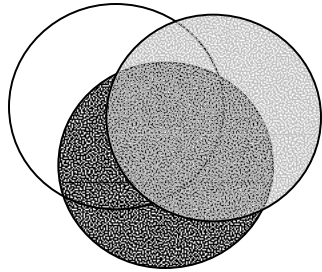
- Rassemblement d'enfants et de parents/aidants pour des activités communes
- Les enfants peuvent choisir parmi les activités des différents programmes
- Nouveau programme/Nouvelle activité axé(e) sur les ressources (p.ex., personnel, locaux ou équipement) et l'expertise existantes.

Exemples :

- Activité régulière commune de conte/groupe de musique
- Cuisine communautaire
- Curriculum préscolaire planifié par des éducatrices et des membres du personnel de développement de la petite enfance

Niveau 4 : Collaboration B

Un point de repère de niveau 4 décrit une expansion des activités communes du TFD et une influence claire sur le fonctionnement des programmes du partenaire d'origine (maternelle et jardin d'enfants, services de garde d'enfants et soutien familial).



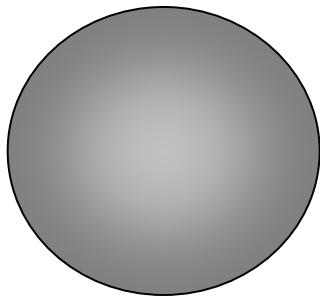
- Activités communes élargies
- Organismes partenaires influencés par des activités réalisées en collaboration
- Émergence de responsabilités et de rôles communs

Exemples :

- Un centre de garde d'enfants et des classes de maternelle et de jardin d'enfants fusionnent pour occuper les mêmes locaux avec une équipe d'encadrement commune (éducatrices et éducateurs de la petite enfance et enseignante ou enseignant de la maternelle et du jardin d'enfants)
- Le programme de ressource familiale offre un programme d'éducation de la petite enfance continu avec option de service de garde d'enfants non parental régulier ou occasionnel

Niveau 5 : Intégration

Un point de repère de niveau 5 décrit l'intégration totale des programmes existants et élargis au sein d'un système de prestation de services d'éducation de la petite enfance et de garde d'enfants dans une communauté ou un quartier défini.



- Identité unique
- Un seul curriculum et une seule approche pédagogique
- Politiques et pratiques communes
- Équipe d'encadrement principale
- Participation continue
- À temps plein, à la mi-journée, et à temps partiel régulier et occasionnel
- Centré sur l'enfant et la famille
- Tous les enfants et toutes les familles peuvent participer
- Enveloppe de financement unique

Exemple :

- Toronto First Duty

Définitions

Services de garde d'enfants/Éducation de la petite enfance : garderies, services de garde en milieu familial, prématernelle, programmes de maturité scolaire, programmes préscolaires, ressources à l'intention des enfants ayant des besoins particuliers, programmes de groupes d'intervention précoce auprès des enfants d'âge préscolaire. Les enfants peuvent y assister non accompagnés d'un parent ou d'un tuteur.

Maternelle et jardin d'enfants : programmes offerts à tous les enfants par le système éducatif.

Programmes d'aide à la famille : centres de formation au rôle parental, programmes de ressources pour les familles, Centres de la petite enfance de l'Ontario, groupes pré/postnatals, alphabétisation de la famille, groupes de formation au rôle parental, visites à domicile, cuisine communautaire et programmes de santé familiale et de nutrition. L'accent est mis sur les parents et les enfants. Les enfants participent souvent en étant accompagnés d'un parent ou d'un tuteur.

Programmes partenaires : garderies communautaires/éducation de la petite enfance, maternelle et jardin d'enfants et programmes d'aide à la famille qui sont offerts par des organismes principaux, des organismes communautaires, des conseils scolaires de district, des municipalités, les gouvernements provincial/territorial et des bureaux de santé publique qui acceptent de participer à un partenariat intersectoriel local *First Duty*.

Premier élément clé : Gestion locale

Indicateurs du programme	Point de repère de niveau 1 <i>Coexistence</i>	Point de repère de niveau 2 <i>Coordination</i>	Point de repère de niveau 3 <i>Collaboration A</i>	Point de repère de niveau 4 <i>Collaboration B</i>	Point de repère de niveau 5 <i>Intégration</i>
1.1 Mandat, politique et pratiques du programme	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Maintenir des mandats, des politiques et des pratiques distinctes qui respectent les exigences réglementaires de chaque programme considéré individuellement. 	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Passer en revue les mandats, les politiques et les pratiques de chacun et élaborer une vision commune. ☐ Signer une entente de partenariat qui définit les contributions de chacun - avec un mandat qui identifie les rôles et responsabilités de chacun - ainsi qu'un processus décisionnel. 	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Établir un énoncé de programmes commun (incluant des protocoles de fonctionnement) pour des activités communes, qui reconnaisse les exigences réglementaires combinées. ☐ Développer les participations communautaires intersectorielles au sein du partenariat. 	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Transférer le processus décisionnel des programmes individuels vers une structure directrice commune qui sera responsable de la politique et des décisions opérationnelles. ☐ Étendre l'utilisation de l'énoncé du programme commun aux nouvelles activités et aux activités des programmes partenaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Établir une seule structure de gestion qui soit responsable des ressources financières et humaines et des décisions opérationnelles. ☐ Établir un énoncé de programme pour le programme commun d'éducation de la petite enfance et de services de garde d'enfants qui satisfait à toutes les exigences pertinentes.
1.2 Planification et contrôle des services	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Maintenir des objectifs en matière de services, des critères d'éligibilité et des critères de contrôle distincts pour la maternelle et le jardin d'enfants, les services de garde d'enfants et les programmes d'aide à la famille. 	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Solliciter la contribution des partenaires, des autres programmes communautaires et des représentants communautaires afin d'évaluer la capacité et d'identifier les besoins/lacunes. ☐ Tenir des réunions de planification communes et identifier les premières activités de projet. 	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Définir des objectifs en matière de participation et des priorités en matière d'élaboration de programmes pour faciliter l'accès et la disponibilité. ☐ Planifier/coordonner des stratégies/développements plus poussés pour augmenter la capacité. 	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Influencer la planification des services des programmes partenaires afin de s'adapter aux activités communes élargies. 	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Mettre en œuvre une planification commune des services et contrôler l'utilisation des programmes d'éducation à la petite enfance et des services de garde d'enfants au sein de la zone de recrutement définie du site.
1.3 Allocation des ressources financières	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Faire fonctionner des programmes de maternelle et de jardin d'enfants, des services de garde d'enfants et des programmes d'aide à la famille avec des budgets et des ressources financières séparés. 	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Allouer les ressources du projet afin de soutenir les activités de ce dernier. 	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Faire en sorte que les programmes partenaires contribuent financièrement aux activités communes. ☐ Chercher à obtenir des sources de financement additionnelles pour soutenir les activités élargies. 	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Élargir la contribution des ressources des programmes partenaires aux activités communes. 	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Gérer et administrer une enveloppe de financement unique pour les programmes communs d'éducation de la petite enfance et de services de garde d'enfants.
1.4 Ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Maintenir des politiques et des pratiques distinctes en matière de ressources humaines. 	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Établir une procédure d'embauche d'un coordonnateur de site et élaborer une description de l'emploi. 	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Embaucher et superviser un coordonnateur de site ainsi que du personnel pour le projet. ☐ Élaborer des politiques 	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Élargir l'utilisation des pratiques et des politiques en matière de ressources humaines et influencer les processus décisionnels, les 	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Utiliser des politiques et des pratiques communes en matière de ressources humaines pour l'équipe d'encadrement en éducation de

Premier élément clé : Gestion locale

Indicateurs du programme	Point de repère de niveau 1 <i>Coexistence</i>	Point de repère de niveau 2 <i>Coordination</i>	Point de repère de niveau 3 <i>Collaboration A</i>	Point de repère de niveau 4 <i>Collaboration B</i>	Point de repère de niveau 5 <i>Intégration</i>
		<p>▣ Passer en revue les politiques et pratiques en vigueur en matière de ressources humaines, y compris les conventions collectives.</p>	<p>spécifiques au site en matière de ressources humaines afin d'embaucher et de superviser du personnel pour le projet.</p>	<p>politiques et les pratiques des programmes partenaires en matière de ressources humaines.</p>	<p>la petite enfance.</p>

Deuxième élément clé : Accès continu

Indicateurs du programme	Point de repère de niveau 1 <i>Coexistence</i>	Point de repère de niveau 2 <i>Coordination</i>	Point de repère de niveau 3 <i>Collaboration A</i>	Point de repère de niveau 4 <i>Collaboration B</i>	Point de repère de niveau 5 <i>Intégration</i>
2.1 Capacité	<ul style="list-style-type: none"> ■ Recruter des enfants et des familles en fonction de critères d'éligibilité, de participation et de capacité propres à chaque programme considéré individuellement. ■ La prise de contact avec et l'accès à des programmes partenaires individuels relève de la responsabilité des parents. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mener une enquête communautaire auprès des familles. ■ Passer en revue la capacité actuelle et l'exploitation des programmes partenaires dans la zone de recrutement du site. ■ Identifier les obstacles à l'accès aux programmes. ■ Lier les parents et les enfants aux programmes de la petite enfance et de la famille, aux services d'intervention précoce et aux programmes de santé communautaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre en œuvre des activités communes qui augmentent la capacité, assurent une connexion avec les programmes existants et abordent le problème des lacunes et des obstacles existants. ■ Continuer à chercher à recueillir la contribution des résidents et des programmes communautaires pour identifier les besoins et les lacunes. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Continuer à accroître la capacité par le biais de la portée et du volume des activités communes et incorporer des programmes partenaires supplémentaires pour les enfants âgés de 0 à 6 ans et leurs familles. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Assurer l'accès à un programme d'éducation de la petite enfance et de services de garde pour tous les enfants âgés de 0 à 6 ans et leurs parents dans la zone de recrutement du site, indépendamment du statut professionnel des parents, du SSE¹ de la famille, de l'âge ou de l'existence de besoins particuliers. ■ Avoir, au sein d'un programme commun, des liens vers l'intervention précoce, la santé communautaire et les services sociaux qui soient accessibles quand le besoin s'en fait sentir.
2.2 Prestation et abordabilité des services de garde d'enfants	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fournir un service réglementé de garde d'enfants dans le cadre de certaines activités de programmes partenaires. ■ Maintenir des frais d'utilisation propres à chaque programme de garde d'enfants sur la base du financement et des coûts. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Identifier la capacité et la demande de la communauté en matière de prestation de services de garde d'enfants. ■ Passer en revue les frais et coûts que doivent assumer les personnes ayant recours aux services de garde d'enfants. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Élargir la prestation de services de garde d'enfants de jour à temps plein, à mi-temps, permanents à temps partiel et occasionnels dans le cadre de nouvelles activités communes adressant les besoins de la collectivité. ■ Proposer des activités communes gratuites ou à un coût abordable pour les résidents de la collectivité. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Étendre la gamme de services de garde d'enfants par le biais d'activités communes et de programmes partenaires pour recevoir (xx - une augmentation significative de) jeunes enfants âgés de 0 à 6 ans résidant dans la zone de recrutement du site. ■ Offrir des services gratuitement ou à un montant standard et abordable. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Étendre la gamme des services de garde d'enfants par le biais des programmes d'éducation de la petite enfance et de garde d'enfants afin d'accueillir au moins 75 % des jeunes enfants âgés de 0 à 6 ans vivant dans la zone de recrutement du site. ■ Soutenir les programmes d'éducation à la petite enfance et de services de garde d'enfants avec un financement de base et des frais standard et abordables pour certains des

¹ SSE = Statut socio-économique

Deuxième élément clé : Accès continu

Indicateurs du programme	Point de repère de niveau 1 <i>Coexistence</i>	Point de repère de niveau 2 <i>Coordination</i>	Point de repère de niveau 3 <i>Collaboration A</i>	Point de repère de niveau 4 <i>Collaboration B</i>	Point de repère de niveau 5 <i>Intégration</i>
					programmes.
2.3 Admission, inscription et présence	<ul style="list-style-type: none"> ■ Utiliser des procédures distinctes pour l'admission, l'inscription et le suivi de la participation aux programmes de maternelle et de jardin d'enfants, de services de garde d'enfants et d'aide à la famille. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Passer en revue les protocoles d'admission aux programmes partenaires. ■ Identifier les éléments communs et les lacunes. ■ Passer en revue les habitudes de la population de la zone de recrutement du site en matière de recours aux programmes. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Utiliser le protocole d'admission courant de <i>First Duty</i> pour les activités communes. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Utiliser le protocole courant de <i>First Duty</i> pour les activités communes et comme composant de tous les programmes partenaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Utiliser un formulaire d'admission et un système de présence communs à tous les programmes d'éducation de la petite enfance et de services de garde d'enfants. ■ Suivre de près l'utilisation des services pour vérifier que tous les groupes vivant au sein de la collectivité y prennent part.

Troisième élément clé : Milieu d'apprentissage durant la petite enfance

Indicateurs du programme	Point de repère de niveau 1 <i>Coexistence</i>	Point de repère de niveau 2 <i>Coordination</i>	Point de repère de niveau 3 <i>Collaboration A</i>	Point de repère de niveau 4 <i>Collaboration B</i>	Point de repère de niveau 5 <i>Intégration</i>
3.1 Structure du curriculum et approche pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> ■ Maintenir une philosophie, des buts et des objectifs distincts qui soient cohérents au sein de chacun des programmes partenaires et satisfaire aux exigences réglementaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Passer en revue la philosophie, les buts, les objectifs, les politiques et les lignes directrices de chacun des programmes. ■ Identifier les points communs et les différences. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Élaborer et mettre en œuvre une philosophie, des buts et des objectifs communs dans le cadre d'activités communes qui œuvrent à la promotion du développement précoce de l'enfant. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Élargir l'influence de la philosophie, des buts et des objectifs communs pour modifier les pratiques afin d'encourager le développement précoce des enfants dans le cadre des programmes partenaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Établir et mettre en œuvre une philosophie, des buts et des objectifs relatifs aux programmes qui soutiennent le développement de la petite enfance comme l'un des éléments du programme commun d'éducation de la petite enfance et de garde d'enfants.
3.2 Routines et horaires journaliers	<ul style="list-style-type: none"> ■ Maintenir des horaires séparés au sein des programmes partenaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Identifier les possibilités d'activités communes parmi les programmes. ■ Réduire le nombre de transitions que doivent effectuer les enfants au cours d'une journée. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Coordonner les horaires. ■ Mettre en œuvre des activités communes continues qui rassemblent les enfants, les parents/aidants et le personnel. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Donner la possibilité aux enfants/parents de choisir des activités parmi celles proposées par les programmes partenaires et celles proposées dans le cadre d'initiatives communes. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Adopter un horaire unique pour le programme commun d'éducation de la petite enfance et de garde d'enfants offrant une variété d'activités offertes aux jeunes enfants et à leurs familles.
3.3 Utilisation de l'espace	<ul style="list-style-type: none"> ■ La maternelle et le jardin d'enfants, les services de garde d'enfants et les programmes d'aide à la famille se déroulent et sont assurés dans des lieux désignés séparés (situés dans le même bâtiment ou dans le même quartier). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Évaluer les besoins en matière d'espace et le potentiel, dans les programmes partenaires, pour de nouvelles activités. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Partager l'espace pour la mise en œuvre de nouvelles activités communes. ■ Réduire le nombre de transitions physiques d'un environnement à un autre que doivent effectuer les enfants et les parents. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Partager les locaux pour élargir le champ d'activités communes et pour joindre ensemble les activités de programmes partenaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Redéfinir par fonction plutôt que par type de service l'espace alloué au programme d'éducation de la petite enfance et de garde d'enfants.
3.4 Développement et progrès des enfants	<ul style="list-style-type: none"> ■ Maintenir des registres de développement et mettre en œuvre des activités d'identification et d'intervention précoce au sein de chaque programme partenaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Passer en revue les outils et les approches de chacun des programmes (y compris les outils d'identification et les stratégies d'intervention précoce) utilisées pour contrôler et soutenir le développement de chaque enfant. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Combiner les approches (y compris les stratégies d'identification/intervention précoce) utilisées dans les programmes partenaires afin de contrôler le développement des enfants dans le cadre d'activités communes. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Utiliser une approche commune (incluant des stratégies d'identification et d'intervention précoce) dans les activités communes élargies et dans les programmes partenaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Utiliser un mécanisme/une approche commune pour contrôler le développement des enfants, identifier leurs difficultés et intervenir de façon précoce lorsque le besoin s'en fait sentir.

Troisième élément clé : Milieu d'apprentissage durant la petite enfance

Indicateurs du programme	Point de repère de niveau 1 <i>Coexistence</i>	Point de repère de niveau 2 <i>Coordination</i>	Point de repère de niveau 3 <i>Collaboration A</i>	Point de repère de niveau 4 <i>Collaboration B</i>	Point de repère de niveau 5 <i>Intégration</i>
3.5 Qualité du programme	☑ Contrôler la qualité de chacun des programmes partenaires.	☑ Passer en revue les outils de qualité de chaque programme et les exigences réglementaires connexes.	☑ Combiner les approches utilisées dans les programmes partenaires pour contrôler la qualité des programmes dans le cadre de nouvelles activités.	☑ Utiliser une approche commune dans les activités communes élargies et les programmes partenaires.	☑ Utiliser un mécanisme commun pour contrôler et assurer la qualité du programme.

Quatrième élément clé : Équipe d'encadrement en éducation de la petite enfance

Indicateurs du programme	Point de repère de niveau 1 <i>Coexistence</i>	Point de repère de niveau 2 <i>Coordination</i>	Point de repère de niveau 3 <i>Collaboration A</i>	Point de repère de niveau 4 <i>Collaboration B</i>	Point de repère de niveau 5 <i>Intégration</i>
4.1 Planification et mise en œuvre du programme	<ul style="list-style-type: none"> ■ La maternelle et le jardin d'enfants, les services de garde d'enfants et les programmes d'aide à la famille sont planifiés et mis en œuvre indépendamment les uns des autres. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Partager les plans, les attentes en matière de curriculum et les stratégies de chaque programme, du point de vue de la maternelle et du jardin d'enfants, des programmes d'aide à la famille et des services de garde d'enfants/d'éducation de la petite enfance. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Partager les responsabilités en matière de planification et de tenue des activités communes. ■ Planifier les activités communes en terme de temps et d'espace pour satisfaire aux besoins des enfants en matière de développement. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Étendre la planification commune à une gamme plus large d'activités de programmes, y compris celles assurées par les programmes partenaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Planifier et proposer des activités consolidées au sein du programme commun d'éducation de la petite enfance et de garde d'enfants.
4.2 Conseils en matière de comportement/gestion des enfants	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les stratégies de conseils en matière de comportement sont mises en œuvre séparément, dans chaque programme partenaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Passer en revue les stratégies de conseils en matière de comportement, du point de vue de la maternelle et du jardin d'enfants, des programmes d'aide à la famille et des services de garde d'enfants/d'éducation de la petite enfance. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Élaborer, adopter et mettre en œuvre un protocole commun de conseils en matière de comportement dans les activités communes. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Étendre l'utilisation du protocole de conseils en matière de comportement aux activités communes élargies et aux programmes partenaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre en œuvre un protocole commun de conseils en matière de comportement.
4.3 Rôles et responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des rôles et responsabilités spécifiques sont définis par les exigences de chaque programme considéré individuellement. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Coordonner les responsabilités au sein d'une équipe pluridisciplinaire comprenant des enseignants, des membres du personnel de garderie/d'éducation de la petite enfance et des programmes d'aide à la famille, et pouvant comprendre également des membres du personnel d'intervention précoce et de soins de santé communautaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre en œuvre des activités communes spécifiques en impliquant l'équipe pluridisciplinaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Élargir et fusionner les rôles et responsabilités des membres de l'équipe pluridisciplinaire relativement aux activités communes et aux activités des programmes partenaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Établir des responsabilités et des rôles communs pour l'équipe d'encadrement en éducation de la petite enfance. ■ Revoir la description de poste des membres de l'équipe d'encadrement en éducation de la petite enfance et des superviseurs afin de refléter les attentes.
4.4 Formation du personnel	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les activités de développement du personnel sont assurées séparément au sein de chacun des programmes partenaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Passer en revue les activités de perfectionnement du personnel de chaque programme. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Offrir des activités de formation en cours d'emploi au personnel impliqué dans les activités communes et inviter chacun à y participer. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Assurer une formation commune pour les membres du personnel du site et des programmes partenaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Assurer une formation du personnel commune pour les membres de l'équipe combinée en éducation de la petite enfance.

Cinquième élément clé : Participation des parents

Indicateurs du programme	Point de repère de niveau 1 <i>Coexistence</i>	Point de repère de niveau 2 <i>Coordination</i>	Point de repère de niveau 3 <i>Collaboration A</i>	Point de repère de niveau 4 <i>Collaboration B</i>	Point de repère de niveau 5 <i>Intégration</i>
5.1 Contribution et participation des parents aux programmes	<ul style="list-style-type: none"> ■ La contribution et la participation des parents aux programmes de maternelle et de jardin d'enfants, de services de garde d'enfants et d'aide à la famille sont assurés séparément. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Étudier la façon qu'a chaque programme d'impliquer les parents dans les décisions et les programmes. ■ Chercher à obtenir la contribution des parents (aussi bien formelle qu'informelle) en terme de planification pour les premières activités communes. ■ Identifier plusieurs possibilités pour que la participation satisfasse aux demandes en matière de travail et d'études. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ S'assurer que les opinions des parents sont représentées (par le biais de moyens formels et informels) lors de la prise de décisions relative à des activités communes. ■ Encourager les parents à participer aux activités communes. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Donner la possibilité aux parents de contribuer au processus décisionnel relativement à l'élargissement des activités communes et à l'incorporation des activités des programmes partenaires. ■ Augmenter de 50 % la participation des parents aux activités communes et aux programmes partenaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Établir une approche commune pour assurer une contribution parentale significative dans les décisions relatives à la programmation. ■ Encourager la participation régulière des parents au programme commun d'éducation de la petite enfance et de services de garde d'enfants.
5.2 Capacité d'assumer le rôle de parent	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fournir des possibilités d'améliorer la capacité d'assumer le rôle de parent dans certaines des activités des programmes considérés individuellement. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Étudier la façon dont chaque programme encourage la capacité d'assumer le rôle de parent. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Proposer des activités communes qui offrent la possibilité d'accroître la capacité d'assumer le rôle de parent. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Élargir les activités communes et incorporer les activités des programmes partenaires qui mettent l'accent sur la capacité d'assumer le rôle de parent. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Impliquer les parents dans des activités régulières et continues qui s'avèrent bénéfiques au plan de la capacité d'assumer le rôle de parent.
5.3 Relations avec les familles	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des possibilités permettant de s'assurer que les familles savent comment les programmes fonctionnent et de partager des renseignements concernant leurs enfants sont fournis au sein de chacun des programmes considérés individuellement. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Passer en revue la façon dont chaque programme entre en contact et communique avec les familles. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Proposer des activités communes qui incluent la possibilité de bâtir une communication et des relations mutuelles avec les familles. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Élargir les activités communes et incorporer les activités des programmes partenaires qui améliorent la communication et les relations avec les familles. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Établir des politiques et des pratiques communes qui bâtissent des relations sensibles et mutuelles avec les familles.